

Rte d'Arconciel 3 - CP 23 - 1733 Treyvaux Tél. 026 413 10 12 - Fax 026 413 41 12 commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

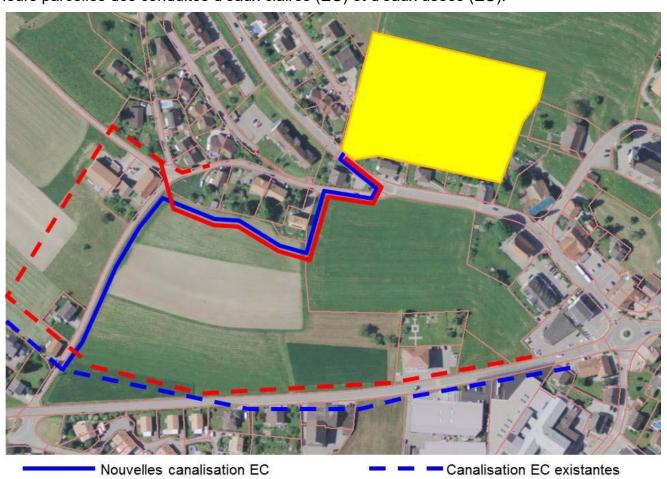
# Assemblée communale ordinaire du 26 avril 2018

# Point 2

# Budget d'investissement 2018 – Complément Réfection de la route de Frontin dans le cadre des travaux pour l'assainissement En Beauregard

#### 1. Introduction

L'assemblée communale du 15 décembre 2016 a accepté l'investissement de l'assainissement du secteur en Beauregard pour un montant total de 675'000 francs. Pour présenter ce point à l'ordre du jour de ladite assemblée, le Conseil communal a organisé des séances avec les propriétaires des fonds concernés afin de leur présenter le tracé projeté sur leurs parcelles des conduites d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU).



Ainsi, après des discussions préparatoires, une séance a été organisée le 7 novembre 2016 avec l'hoirie Conrad Yerly, l'ingénieur en charge du projet et une délégation du Conseil communal. A la suite de cette séance, l'hoirie confirme son accord de principe au tracé des conduites via une demande de modification du procès-verbal. C'est sur la base de cet accord que le Conseil présente à l'Assemblée l'investissement concernant l'assainissement des eaux usées et des eaux claires et le remplacement de la conduite d'eau potable pour le nouveau quartier En Beauregard. Cependant, l'hoirie souhaite vivement que les conduites soient déplacées au plus près des limites de parcelles.

Afin de répondre à la demande de l'hoirie Conrad Yerly, le Conseil mandate le bureau d'ingénieurs dans le but de procéder à ces modifications de tracés. A noter que ces dernières entraineront un surcoût tant au niveau de l'étude complémentaire que de l'installation des conduites en raison de la modification des profondeurs auxquelles elles devront être posées.

Le 24 octobre 2017, une nouvelle séance est organisée avec l'hoirie Conrad Yerly pour la présentation du nouveau tracé des conduites. Cependant, en date du 12 décembre 2017, les membres de l'hoirie Conrad Yerly informe par courrier le Conseil communal de leur refus d'accorder à la commune le passage des conduites sur leurs parcelles.

# 2. Options pour le Conseil communal

A la suite de ce refus, le Conseil dispose de deux possibilités. La première consisterait à entamer une procédure d'expropriation envers l'hoirie Conrad Yerly. Il pourrait ainsi obliger l'hoirie à laisser passer les conduites EC et EU sur ses terrains. Toutefois, cette procédure est longue et coûteuse et, rien ne garantit le succès de cette démarche.

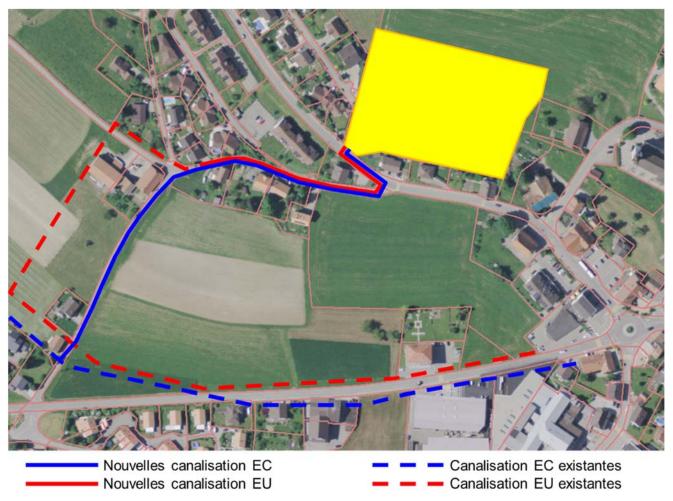
La seconde possibilité verrait le passage des conduites EC et EU sous la route de Frontin. Cette variante a comme avantages principaux que la route de Frontin est entièrement la propriété de la commune et que celle-ci devrait, de toute manière, être refaite à moyen terme. Par contre, le coût supplémentaire, par rapport au projet initial, n'est pas négligeable. C'est, néanmoins, cette option que le Conseil communal propose à l'Assemblée.

#### 3. Le nouveau projet

Comme mentionné ci-avant, il est proposé la réfection totale de la route de Frontin. En plus d'y installer les conduites EC et EU, la route de Frontin sera refaite sur toute sa largeur. Des grilles de routes seront installées pour la récupération les eaux claires de la route et, où cela est indiqué, une bordure en goudron sera posée.

Le bureau d'ingénieurs a réévalué les travaux pour la pose des canalisations et l'exécution des différents autres aménagements du nouveau projet. Il est arrivé à la conclusion que le montant estimatif calculé dans le projet initial était identique au montant prévu dans le nouveau projet. Dès lors, il n'y a pas lieu de soumettre, une nouvelle fois, à l'Assemblée cet investissement initial.

Le nouveau tracé des conduites EC et EU figure dans le schéma ci-dessous. Il est entièrement situé du terrain propriété de la commune.



Nouveaux tracés proposés à l'Assemblée communale

### 4. Coûts du réaménagement de la route de Frontin

Selon les estimations du bureau d'ingénieurs, la réfection de la route de Frontin s'élève à 210'000 francs. La réparation des coûts figure ci-dessous.

Installation de chantier	7'000
Travaux de route	80'000
Renforcement des bords de route	35'000
Reprofilage des talus	13'000
Evacuation des eaux	30'000
Honoraires et frais	27'000
Divers et imprévus	18'000
Montant total TTC	210'000

#### 5. Modification du financement

L'investissement d'un montant total de 675'000 francs, accepté lors de l'Assemblée du 15 décembre 2016, contenait déjà un montant de 80'000 francs pour la réfection partielle de la route de Frontin. Dès lors, il convient de déduire ce montant déjà approuvé par l'Assemblée.

En conséquence, le solde à financer pour la route de Frontin est de 210'000 francs moins 80'000 francs, soit 130'000 francs.

Montant restant à financer	130'000
l'assainissement du secteur en Beauregard	00 000
Montant compris dans l'investissement de	80'000
Réfection de la route de Frontin	210'000

#### 6. Résumé de l'investissement

Reste à financer de la réfection de la route de Frontin 130'000

# Financé par crédit bancaire

# Charges annuelles estimées

Charges annuelles 1 <sup>re</sup> année :			11'700
Amortissement	130'000	7%	9'100
Intérêts	130'000	2%	2'600

## 7. Propositions

#### Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement du solde à financer d'un montant de 130'000 francs.

#### Position de la Commission financière

En sa séance du 28 mars 2018, la Commission financière propose d'accepter l'investissement d'un montant de 130'000 francs.

#### **Annexes**

Plans de situation et de coupe du bureau d'ingénieurs